

→ PAPI d'intention labellisé par la Commission Mixte Inondations le 9 octobre 2013.

→ **Préalable au lancement des actions PAPI d'intention** : Convention entre SMASS et financeurs du PAPI (Etat, CG17) signée et déposée le 17 février 2014 auprès des services de l'Etat pour envoi aux Préfectures de Charente-Maritime et Midi-Pyrénées (coordonnatrice de bassin Adour-Garonne).

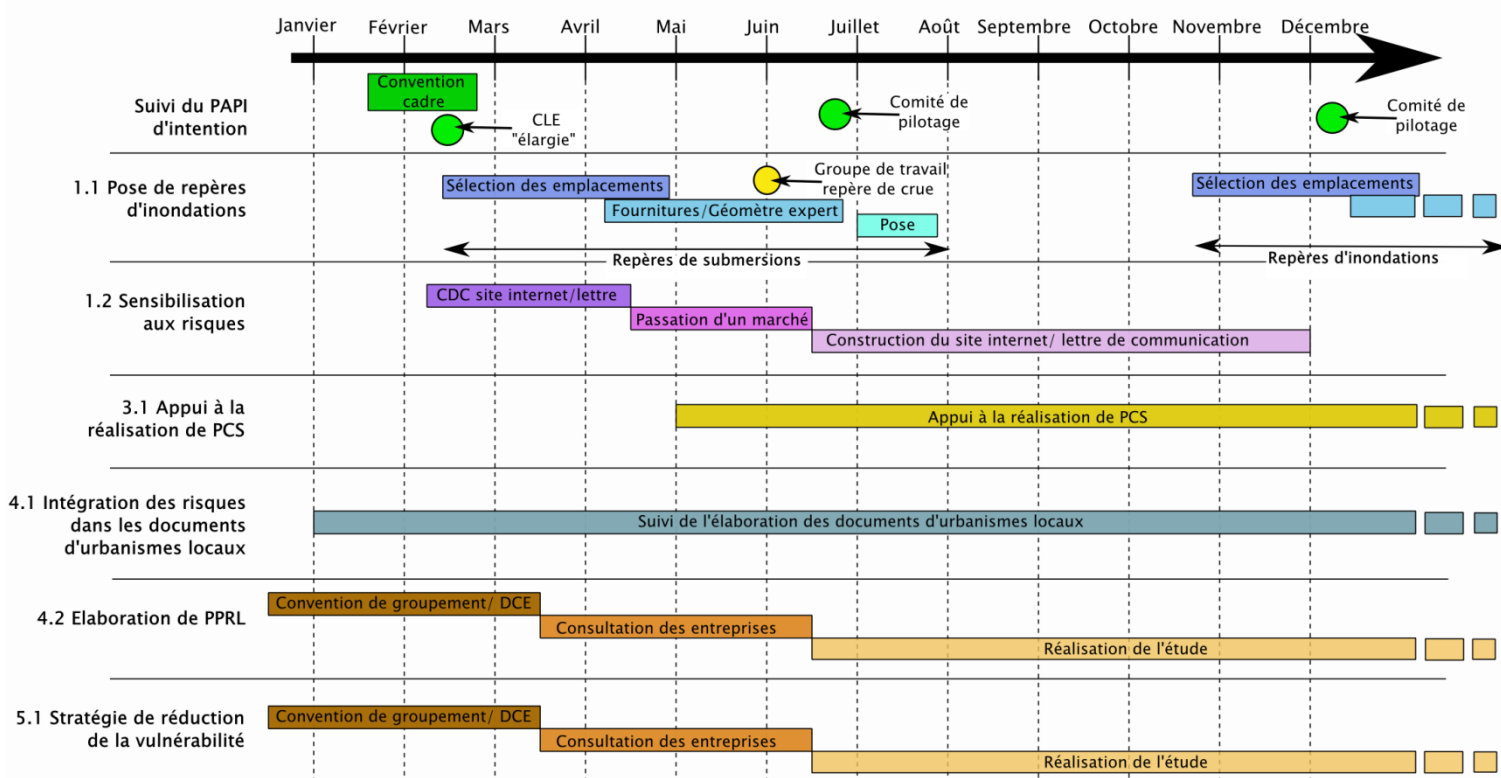
Mise en œuvre du PAPI d'intention :

Première action à lancer car **conditionne durée du PAPI d'intention** : étude de réduction de la vulnérabilité face aux risques fluviomaritimes.

↳ *Modélisation des aléas (action 5.1 du programme d'actions). Besoin commun au PAPI et au PPRL. Mise en place d'une étude conjointe DDTM17 / SMASS, prévue sur une durée de 18 mois (finalisation fin 2015). Consultation des entreprises : mi-mars.*

Ci-dessous, le calendrier de mise en œuvre des actions PAPI pour l'année 2014.

Calendrier PAPI 2014



Echéances prévisionnelles :

→ Dépôt du dossier PAPI complet : fin 2015 / début 2016.

→ Lancement des travaux : 2017.